



Description : Cette formation de deux jours couvre les principales étapes à suivre pour maintenir le bon fonctionnement des moniteurs de mesures CSP et sondes CSP associées. Elle est destinée aux entreprises « Tiers-mainteneur » et aux techniciens des services de maintenance.

Objectifs

- Assurer la réparation « Tel Que Construit » des moniteurs et sondes CSP.

Pré-requis

- Une connaissance des principes de la radioprotection, de l'électronique de mesure et de CPCS, est souhaitable.

Contenu

Sous-ensemble électroniques des moniteurs et sondes CSP

- MIP 10D/AVIOR
- RADIAGEM 2000
- COLIBRI
- Sondes CSP

Pièces de rechange

- Les différents détecteurs

Démontage et remontage des sous-ensembles électroniques

- Méthodes à suivre

Calibrage des moniteurs de mesure

- Présentation des moyens métrologiques nécessaires

Note : Mise en pratique d'opération de maintenance en atelier





Durée et moyens mis en œuvre

La durée des formations et les moyens mis en œuvre sont étudiés pour répondre au besoin d'un auditoire de 4 personnes.

Si vous désirez étendre cette formation à d'autres participants, nous vous invitons à contacter l'équipe commerciale : commercialfrance@mirion.com

Convention de formation

Vous avez la possibilité de bénéficier d'une prise en charge par le biais d'une convention de formation.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à contacter l'équipe formation : formations.france@mirion.com

et pour toute demande d'inscription, l'équipe commerciale : commercialfrance@mirion.com

Conditions report ou annulation

La date de formation sera fixée en début d'affaire entre le contractant et MIRION TECHNOLOGIES (CANBERRA) SAS.

Tout report de date ou annulation de formation par le contractant doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.

- Un report ou annulation intervenant plus de trois semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.*
- Un report ou annulation intervenant entre une ou trois semaines avant le début du stage donnera lieu à la facturation au client de 25% du coût de la totalité du stage.*
- Un report intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donnera lieu à la facturation au client de 50% du coût de la totalité du stage.*
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité du stage.*